



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2017

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

Étaient présents : MM. Gérard LEMONNIER, Albert LEBLANC, Mme Jacqueline ARCANGER, M. Christophe BÉCHU, Mmes Michèle LEMERCIER, Corinne MERZOUK, M. Gérard HUARD, Mmes Sylvie BLIN, Jacqueline PAPOUIN, Michèle PEUDENIER M. Gérard LE FEUVRE, Mmes Marguerite FONTAINE, Annick GUILLAUME, M. Paul GARNIER, Mme Annick GILLES, M. Alain BELLAY, Stéphane BIGOT, Christophe BONNIER, Mme Gaëlle BONNABESSE-WILLY, M. Régis BRAULT, Mmes Mélanie BIDAULT, Nathalie FARCY, MM. Aurélien BOUHALLIER, Thibault MULOT, Marc CORNU.

Absent Excusé : Mme Denise CARDINAL

Étaient représentés : MM. Arnaud MOUSSAY et Elie LEME, Mme Liliane FROGET qui avaient donné respectivement procuration à M. Gérard LEMONNIER, Mme Jacqueline PAPOUIN, et M. Marc CORNU conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décisions du Maire :

Monsieur le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

N°62-2016 : Signature d'un contrat avec la compagnie HOULALA pour l'organisation d'un spectacle de Noël le 16 décembre 2016 moyennant un coût de 600 € et fixant la participation des autres collectivités (Communauté de communes, CIAS de l'Ernée et SIAEP de la Région de d'Ernée)

N°63-2016 : Attribution d'un marché à la Légumerie 53 à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée d'un an renouvelable deux fois ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques avec pour support d'activités la transformation et la fourniture de légumes frais

N°64-2016 : Passation d'un contrat relatif aux autocontrôles pour la restauration collective avec le Laboratoire d'Analyses de la Mayenne à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée d'un an renouvelable annuellement moyennant une redevance annuelle révisable de 1 525,81HT

N°65-2016 : Passation d'un bail pour la location d'une partie de dépendances agricoles sis « Charné » avec M. Roland VANNIER à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée d'un an sur la base d'un loyer annuel de 500 €.

N°66-2016 : Fixation des tarifs des différentes animations organisées entre janvier et mars 2017 par le service jeunesse pour l'accueil de loisirs « les Châtelets »

N°67-2016 : Attribution d'un marché d'un montant de 27 900 € HT aux Etablissements POIRIER-LETEMPLIER de Mayenne pour la fourniture et la livraison d'une tondeuse autoportée

N°68-2016 : Passation d'un marché d'assurances couvrant les risques statutaires des agents de la commune affiliés à la CNRACL pour la période 2017/2019 avec la société QUATREM sur la base d'un taux de 0.93% de la masse salariale brute + supplément familial annuel, cotisation provisionnelle de 15 655 €

N°69-2016 : Versement d'indemnités kilométriques à la compagnie HOULALA pour l'organisation d'un spectacle de Noël le 16 décembre 2016 pour un montant de 65,60 €

N°70-2016 : Attribution de marchés pour la fourniture de carburant et de fioul domestique pour l'année 2017 :

- Lot n° 1 – livraison de carburant type gazole non routier : MAYENNE COMBUSTIBLES – SARL GAMBERT d'Andouillé pour un montant de 562,00 € H.T. au m³ et un rabais de 26,00 € H.T. par m³
- Lot n° 2 - fioul domestique : EURO FIOUL SERVICES de Montaudin pour un montant de 497,80 € H.T. au m³ et un rabais de 40,00 € H.T. par m³

N°71-2016 : Attribution d'un marché d'un montant de 45 421,50 € HT à l'entreprise LAMP d'Ernée pour les travaux de voirie de la rue Louis Blériot

N°72-2016 : Attribution de marchés pour les travaux de voirie et de réseaux souples du Clos Saint Antoine :

- Lot n° 1 : Résidence - Voirie et assainissement à l'entreprise LAMP d'Ernée pour un montant de 42 969.50 € H.T.
- Lot n° 2 : Résidence – Réseaux souples à l'entreprise SORAPEL d'Ernée pour un montant de 17 168.90 € H.T.
- Lot n° 3 : Parking – Voirie à l'entreprise LAMP d'Ernée pour un montant de 25 995.00 € H.T.
- Lot n° 4 : Parking - Eclairage Public à l'entreprise SORAPEL d'Ernée pour un montant de 9 190.00 € H.T.

N°1-2017 : Passation d'un bail pour la location du logement communal sis « la Basse Lande de Vahais » pour la période du 16 janvier 2017 au 15 juillet 2017 sur la base d'un loyer mensuel de 250 €.

N°2-2017 : Passation d'un contrat de location avec option d'achat d'un système complémentaire de détection intrusion à intervenir avec la société NEXECUR Protection de COULAINES (72) pour la sécurisation de la mairie annexe pour un montant de 5€HT/mois avec engagement de 60 mois

ÉDUCATION – JEUNESSE - CULTURE

VOYAGES SCOLAIRES ET SORTIES PÉDAGOGIQUES – ANNÉE 2017

Madame MERZOUK rappelle que le Conseil municipal attribue chaque année un crédit budgétaire aux écoles d'Ernée pour l'organisation de leurs voyages scolaires et de leurs projets pédagogiques.

Sur l'avis favorable de la Commission Education, le Conseil Municipal **décide de reconduire ce dispositif et de porter** pour 2017 à 3,62 € par élève la participation forfaitaire pour chaque prestation attribuée à cet effet.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE SAINT VINCENT DE PAUL PRIMAIRE ET MATERNELLE D'ERNÉE – ANNÉE 2017

Madame MERZOUK, Adjointe, rappelle que, conformément au contrat d'association la commune verse tous les ans une subvention de fonctionnement à l'école Saint Vincent de Paul. Cette subvention est basée sur le coût d'un élève de l'école publique.

Or les comptes de résultats 2016 n'étant pas encore arrêtés au moment de la préparation budgétaire, afin de ne pas pénaliser la trésorerie de l'école Saint Vincent de Paul, le Conseil municipal **vote et approuve** le montant de ladite subvention pour le 1^{er} trimestre 2017 sur les mêmes bases qu'en 2016, soit 38 145,47€, étant précisé que ce montant sera déduit de la participation 2017 sur la partie « forfait communal » et dont le paiement interviendra par avance.

Par ailleurs, le Conseil municipal **adopte** la contribution de la commune pour le service de la restauration scolaire de l'école Saint Vincent de Paul à 1,46 € par repas, étant précisé que cette subvention est versée trimestriellement à terme échu.

AFFAIRES RURALES

CONTOURNEMENT NORD d'ERNEE/ RD 31 PASSATION D'UNE CONVENTION DE GESTION/ENTRETIEN AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL Section entre la RD 107 et la RD 31 jusqu'au lieu-dit Le Grand Val

Monsieur Christophe BECHU, adjoint, rappelle que lors de sa séance du 15 décembre dernier, le Conseil municipal a validé la procédure à intervenir avec le Conseil départemental pour les acquisitions foncières du contournement Nord d'Ernée.

Le Département propose une convention qui précise notamment pour le Département et la commune les obligations et engagements réciproques d'entretien des voiries et espaces verts qui interviendront à l'issue des travaux.

Après avoir entendu l'exposé de la situation, le Conseil municipal **approuve** les termes de la convention de partenariat à intervenir avec le Conseil départemental et **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention. Il **s'engage** à l'issue des travaux à classer dans son domaine communal les anciennes une partie des anciennes chaussées des RD 31 et RD 220 et après rétrocession, les nouvelles sections de voirie suivantes :

- ✓ accès à « Mauny » depuis la RD 31
- ✓ accès à « Le Grand Vahais » depuis le chemin « Des Perruches »
- ✓ la voie mixte au nord du contournement de la passerelle, au giratoire de la RD 107
- ✓ le raccordement au nouveau giratoire depuis l'ancienne RD 31.

AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT URBAINS – AFFAIRES COMMERCIALES – GESTION DU PATRIMOINE

REVITALISATION DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE - CLOS SAINT ANTOINE SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE – VOLET HABITAT

Sur le rapport de la commission d'appel d'offres du 12 janvier 2017, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés entreprises suivants :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT H.T.
Lot 01 – Maçonnerie - démolitions	COREVA-35358 NOYAL SUR VILAINE	32 702,64 €
Lot 03 – Menuiseries extérieures aluminium - serrurerie	BARON-53810 CHANGE	21 247,00 €
Lot 08 – Revêtements muraux-sols souples	MURY – 53500 ERNEE	26 009,64 €
Lot 09 – Carrelage-Faïence	PERAIS – 53940 SAINT BERTHEVIN	42 231,64 €
Lot 10 – Chambre froide	FCPL – 53810 CHANGE	5 418,00 €
	TOTAUX	127 608,92 €

représentant un montant de travaux de 127 608,92 € HT.

Le conseil municipal **autorise** Monsieur le Maire à lancer une nouvelle consultation pour les lots n°2-4-5-6 et 7 déclarés infructueux ou sans suite.

GESTION DU PERSONNEL

RECOURS À UN CONTRAT SAISONNIER SERVICE DES ESPACES VERTS

Afin de renforcer les effectifs pendant la période de surcroît d'activité, le Conseil municipal **autorise** Monsieur le Maire à **recruter** un agent à temps complet du 1^{er} mars au 30 juin 2017 pour accroissement saisonnier d'activité.

RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE DU SERVICE FINANCES-COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil municipal **autorise** Monsieur le Maire à **procéder au recrutement** d'un responsable du service finances-commande publique à temps complet avec effet au 1^{er} mars 2017.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT DU SERVICE ÉDUCATION JEUNESSE ET SPORTS EN CONTRAT D'AVENIR

Le Conseil municipal **décide** d'augmenter le temps de travail de cet agent de 26/35^{ème} à un temps complet à compter du 15 février 2017 afin d'assurer des missions d'animation à l'accueil de loisirs des Bizeuls pendant les vacances scolaires.

AFFAIRES FINANCIÈRES

FISCALITE DIRECTE LOCALE : FIXATION DES TAUX

Le Conseil municipal **reconduit** les taux de fiscalité directe pour 2017, comme suit :

- Taxe d'Habitation :	17,46%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	33,23%
- Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties :	45,85%

BUDGET GÉNÉRAL PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Conformément aux orientations du DOB 2017, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à compter de cette année, le budget primitif sera voté fin janvier dans l'objectif d'une meilleure visibilité du budget et d'un démarrage des investissements plus tôt afin de maintenir le niveau d'investissement et d'activité pour les entreprises.

Aussi, il **n'intègre pas la reprise des résultats 2016** ainsi que l'intégralité de la subvention OGEC. Ces derniers seront repris lors de la décision modificative n°1 qui interviendra fin mars.

Dans cette attente, le **budget primitif intègre uniquement les dépenses d'investissement obligatoires, les opérations prioritaires**, y compris les restes à réaliser 2016 **et le transfert de la compétence aire d'accueil des gens du voyage** vers la communauté de communes. Le transfert des zones d'activités ne sera pris en compte qu'en fin d'année 2017 après la réalisation des travaux du bureau d'études.

Aussi, afin d'équilibrer ce budget, il est nécessaire d'inscrire un emprunt à hauteur de 1,2 M€, étant précisé que celui-ci sera supprimé à l'occasion de la reprise des résultats afin de poursuivre notre politique de désendettement.

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, le Budget Primitif de fonctionnement 2017 a été établi comme suit :

- **pas d'augmentation des taux des impôts locaux communaux** (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie)
- **respect de l'objectif d'évolution de la dépense locale de fonctionnement (+1,30%)**
- **contenir le niveau d'endettement de la commune** : l'autofinancement sera donc privilégié afin de poursuivre le plan pluriannuel d'investissements à partir des bases de réflexion en cours

Suite à cet exposé et après avoir pris connaissance des dépenses et recettes détaillées du budget, le Conseil Municipal à l'Unanimité **adopte** le Budget Primitif 2017 lequel s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement (vote par chapitre) :	7 220 372,02 €
- Section d'Investissement (vote par opération):	3 710 167,99 €

Le budget 2017 se donne pour objectifs prioritaires :

- de poursuivre le développement urbain de la commune avec en fonction de l'étude architecturale, la démolition du foyer culturel et les travaux d'accès de la maison de santé pluridisciplinaire

- d'améliorer les voiries urbaines et rurales et les réseaux avec notamment la finalisation de la voie d'accès au lotissement de la Guinefolle et l'aménagement de l'entrée de la ZA de Chamé. Il conviendra par ailleurs de mettre en place le code de la rue.
- de réhabiliter les bâtiments communaux (aménagement d'un espace multi activités « l'Atelier ») et renouveler les équipements des services (renouvellement du parc de véhicules, informatisation des services, dématérialisation)

Ce budget fixe par ailleurs à 10 000 € la subvention versée au CCAS pour 2017

**BUDGET ANNEXE DÉVELOPPEMENT LOCAL
PRÉSENTATION ET ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2017**

Le Conseil Municipal **vote et approuve** le Budget Primitif 2017 « Développement Local » de la Commune qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :

- Section de Fonctionnement (vote par chapitre) :	650 402,55 €
- Section d'Investissement (vote par opération):	641 967,48 €

Ce budget prévoit notamment une provision pour travaux et les frais de fonctionnement des bâtiments.

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA GUINEFOLLE
PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Le Conseil Municipal **vote et approuve** le Budget Primitif 2017 « Lotissement de la Guinefolle » de la Commune qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :

- Section de Fonctionnement (vote par chapitre):	662 500,00 €
- Section d'Investissement (vote par opération):	254 202,50 €

Ce budget prévoit notamment la poursuite des travaux de viabilisation 1^{ère} phase ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre et charges financières liées aux intérêts du prêt relais.

**BUDGET GENERAL
ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES**

Sur demande du receveur et suite à une procédure de surendettement validée par le tribunal d'instance de Laval, le Conseil Municipal **décide d'admettre en non-valeur** des dettes de centre aéré de juin 2014 à septembre 2016 pour un montant de 285.16 €.


Pour Extrait Conforme.
Le Secrétaire de Séance,



Paul GARNIER

N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.

Le Maire



Gérard LEMONNIER